

*Citoyenneté*

# DES ÉLECTIONS 2 EN 1

Les municipales arrivent à grands pas, mais savez-vous que votre Agglo est concernée aussi par ces élections ? Découvrez les grands principes pour arriver fin prêt devant les urnes.



**Élections municipales ET communautaires**

**1<sup>er</sup> tour le 15 mars 2020**  
**2<sup>nd</sup> tour le 22 mars 2020**

**Combien d'élus par commune au Conseil Communautaire ?**

Le nombre d'élus est déterminé par la loi, selon le nombre d'habitants par commune. Elles sont toutes représentées sans exception.

Les élections des 15 et 22 mars 2020 seront à la fois municipales ET intercommunales. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les élus communautaires sont élus pour six ans au suffrage universel direct, en même temps que les élus municipaux.

**10 avril 2020**

Installation du nouveau conseil communautaire 2020-2026 et élection du Président de l'Agglomération.

**Au fait, que fait l'Agglo ?**

Votre Agglomération regroupe 43 communes et près de 63 000 habitants. Ses missions ? Agir en complémentarité avec les communes pour proposer équipements et services publics sur le territoire. Dans votre quotidien, l'Agglo ce sont les transports scolaires et urbains, la collecte et le tri des déchets, l'amélioration de l'habitat, le développement économique, les centres de loisirs et la petite-enfance...

Scannez pour retrouver la liste de toutes les compétences. Aussi sur [www.vg-agglo.com](http://www.vg-agglo.com)



*Décryptage*

## Qui élit les conseillers communautaires ? VOUS !

